ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Activites physiques et sportives

Question écrite n° 46638

Texte de la question

M. Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le manque de coordination existant entre les services du ministre de l'education nationale et ceux du ministre de la jeunesse et des sports quant au niveau de competence exige d'un moniteur sportif embauche par une association et intervenant en milieu scolaire. Il deplore les complications administratives qui en decoulent et qui risquent de decourager les communes qui s'investissent dans le projet defini par le President de la Republique d'amenagement des rythmes scolaires et d'acces de tous les enfants aux activites sportives et culturelles. Il lui demande donc que, sous son autorite, soit defini precisement et une fois pour toutes le niveau professionnel exige pour un moniteur sportif intervenant a l'ecole primaire.

Données clés

Auteur : M. Saint-Ellier Francis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46638
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685